



Union nationale des spécialistes en matériels de parcs et jardins

# LES ACTUS DE LA PROFESSION

1-2007

**Toute l'équipe du SMJ vous souhaite une merveilleuse année 2007, éclatante de santé.**

**Qu'elle vous apporte bonheur et réussite dans tous vos projets.**



## Mise en route des machines : le SMJ saisit les instances européennes

Loin de laisser stagner le dossier relatif à la mise en route des machines, le SMJ a rencontré courant novembre le responsable du BEAF (Bureau Européen de l'Artisanat Français) afin de porter au niveau européen notre demande de mise en route des machines.

Suite à cette entrevue, un questionnaire relatif à la situation du marché, à la protection des consommateurs et aux risques d'accidents, ainsi qu'à la situation législative relative à la vente des

matériels de parcs et jardins sera envoyé à plusieurs pays Européen.

Dans l'attente du retour de ce questionnaire, plusieurs services européens ont été saisis de notre demande :

- NORMAPME,
- la DG SANCO en charge de la santé et sécurité des consommateurs,
- la DG MARK en charge du marché intérieur,
- la DG ENTREPRISE,
- la DG CONCURRENCE



Nous espérons que contrairement à l'intérêt manifesté par les pouvoirs publics, la sécurité des consommateurs sera une priorité pour les services européens.

## Communication 2007 : les nouvelles directions

**Le début d'année 2007 va marquer une nouvelle phase dans la communication du SMJ.**

Dès Janvier, la Fédération va diffuser six communiqués de presse relatifs à la remise en route des matériels après hivernage.

Cette initiative est destinée à mettre l'accent sur la sécurité des utilisateurs, proposant des conseils, des astuces de professionnels, des consignes à respecter pour

la remise en route de machines les plus vendues et demandant un maximum de vigilance, du type tondeuse, tronçonneuse...

Ils permettront également de promouvoir les prestations des spécialistes en réparation et maintenance de matériels.

Pour information, ces communiqués seront disponibles sur notre site Internet : [www.smj-syndicat.fr](http://www.smj-syndicat.fr).

### UN SITE INTERNET ACTUALISÉ

Depuis fin décembre, le site actualisé du SMJ est en ligne. Plus professionnel, plus simple d'utilisation, il permet une lecture plus facile et propose davantage de documents.

Parmi les nouveaux documents à télécharger :

- le rapport économique et social 2005
- l'avis de la CSC sur les dangers des quads pour enfants...

### A VENDRE

Dans la Nièvre, magasin de motoculture vente et réparation, location de matériels TP.

Murs et fond de 500 m<sup>2</sup> comprenant surface de vente, atelier, stockage, aire de lavage, le tout sur un terrain clos de 2100 m<sup>2</sup>.

**Excellente rentabilité**

Contact Tél : 06.89.86.30.00

## Charges Sociales : les nouveaux montants pour 2007

### Assurance Chômage :

Taux de cotisation ramené à 6,40% : 4% pour les employeurs et 2,40% pour les salariés.

### Forfait APEC :

19,31€ don't 11,59€ pour l'employeur et 7,72€ pour le salarié.

Reportez vous à la rubrique **Indices et Tableaux de Bord** sur notre site Internet :

[www.smj-syndicat.fr](http://www.smj-syndicat.fr)

### Sécurité Sociale :

A partir du 1er Janvier 2007, le nouveau plafond de la sécurité sociale passe de 2 589€ à 2 682€ par mois.

Il n'y a pas de changements concernant les cotisations AGIRC, ARRCO, GMP, CET, AGFF et FNGS

## Les Actus de la Profession

Brochure d'information éditée par le SMJ  
(Union nationale des spécialistes en matériels  
de parcs et jardins).

Directeur de publication : Francis Guillaume

REPRODUCTION INTERDITE



SMJ

11, rue d'Uzès—75002 PARIS

Tel : 01.44.82.04.63

Fax : 01.44.82.04.64

Syndicat.smj@free.fr

## La rubrique des Adhérents

### La Certification de Services

#### Nouvel adhérent

BIENVENUE à la  
SARL DURAND  
La plaine sur Mer  
(44)

De nouveaux établissements se sont engagés dans une démarche de certification en 2006, en vue d'obtenir le label qualité qui distingue les magasins.

Parmi ces engagés, l'on retrouve :

Les Ets Hubault  
Les Ets Gauthier  
Les Ets Geneste.

Ils ont récemment été rejoint par :  
les Ets Covemaeker  
les Ets Alabeurthe.

Tous ont adhéré à l'association *SMJ Qualité* et avanceront ensemble sur les dossiers, afin de créer une synergie.

### Ets Lerailler : un déménagement rentable et pérenne

#### M. et Mme Lerailler ont inauguré leur nouveau point de vente le 14 décembre dernier.

Le nouveau magasin de 1100m<sup>2</sup> de surface représente une vision moderne d'agencement et de conception d'un point de vente de matériels de Parcs et Jardins:

- le bâtiment neuf, lumineux et spacieux, répond aux normes en vigueur;
- visible depuis l'entrée de la ville, il

est accessible et son stationnement est facilité;



- tout est pensé pour optimiser le confort du client : sens de visite, espace jeux pour enfants...
- la communication interne est

optimisée grâce à une salle de gestion du personnel mise à disposition des salariés;

- outre la zone d'arrivage et de stockage des matériels bientôt « numérique », l'atelier du SAV composé de postes de travail individuels. Pour éviter toutes nuisances sonores, M. Lerailler a également mis en place des locaux isolés, ventilés et insonorisés pour des travaux spécifi-

de maintenance ou de réparation.

- Coté développement durable, une zone de stockage pour les déchets à recycler a été aménagée



### FACTURATION SELON LES NOUVELLES EXIGENCES RELATIVES AU FINANCEMENT DES DEEE MENAGERS.

Suite aux difficultés rencontrées par les professionnels pour établir des factures conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des DEEE ménagers, il a nous semblé pertinent de porter un modèle type à votre connaissance.

Selon une récente note de la DGCCRF, voici quelques précisions relatives à la facturation de certains produits supportant l'Eco-contribution.

- cette contribution ne fait ni l'objet d'une ligne, ni d'une colonne séparée sur la facture

- Une mention particulière doit figurer au bas de la facture, informant des coûts d'élimination des DEEE ou renvoyant à une information au dis ou en annexe de la facture.

- Les coûts unitaires d'élimination des DEEE ne peuvent faire l'objet de réfaction et doivent être répercutés à l'identique jusqu'au consommateur final. Cela signifie que les rabais, remises, ristournes et escomptes ne peuvent leur être appliqués.

- Des sanctions pénales sont prévues en cas d'infraction à ces nouvelles dispositions.

Retrouvez les modèles de facturation sur le site Internet du SMJ :

[www.smj-syndicat.fr](http://www.smj-syndicat.fr)

Le modèle de nouvelle facture répond aux exigences et permet en particulier de :

- faire apparaître en pied de facture et non dans le corps de la facture, l'information sur les coûts unitaires environnementaux
- d'assurer la visibilité des mentions obligatoires devant figurer sur la facture
- de respecter l'interdiction de réfaction puisque le calcul des rabais, remise, ristournes et escomptes n'a pas pour base le prix du produit comprenant le coût unitaire environnemental
- de respecter l'obligation d'indiquer en bas ou en pied de la facture le détail des coûts unitaires HT supportés pour l'élimination de ces déchets.